



Préfecture du Doubs

EXTRAIT DU REGISTRE Reçu le **14 AVR. 2017**
des Délibérations du Conseil Municipal Contrôle de légalité



Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 48 - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Programmation et financement des Volets Enfance et Jeunesse 2017 - 1^{ère} répartition des subventions aux associations

**Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
Ville de Besançon / CAF du Doubs**

Programmation et financement du Volet Enfance et Jeunesse 2017

1^{ère} répartition des subventions aux associations

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Au titre de sa politique Enfance - Jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et soutient également des associations qui interviennent dans ces mêmes domaines. Ainsi, la Ville organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018 a été conclu entre la Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs (délibération du Conseil Municipal du 14/12/2015).

Le CEJ définit et encadre les modalités d'interventions, de calcul et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ). Celle-ci est versée par la CAF à la Ville de Besançon qui la reverse ensuite aux différents partenaires du CEJ.

1 - Le CEJ : principes et financement

A/ Rappel des principes du CEJ

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il traduit la politique d'action sociale locale mise en œuvre par la Ville de Besançon en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, en cohérence avec les objectifs de la politique d'action sociale de la branche famille de la CAF, en :

- ⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein du CEJ,
 - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles (conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents) et de leurs enfants,
 - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
 - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- ⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une recherche de fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) correspondant à la participation CAF, sont régies par le CEJ.

Pour limiter sa contribution en fonctionnement, la CNAF impose des mesures restrictives dont :

- un taux de fréquentation minimum de 70 % pour les structures Petite Enfance, de 60 % pour les accueils de loisirs,
En cas de non atteinte des objectifs, une réfaction est appliquée par la CAF du Doubs et vient en diminution des recettes versées par la CAF du Doubs au titre du CEJ.
- un prix plafond non révisable et non actualisable fixé à 4 € par heure et par enfant pour les accueils de loisirs,
- la fixation dès le départ d'une enveloppe financière globale maximum figée.

B/ Le financement du CEJ

Les modalités de financement de l'accueil des enfants et des jeunes sont les suivantes :

- la PSEJ est calculée sur un coût horaire plafonné défini par la CNAF,
- le cofinancement, dans le cadre du CEJ, est fixé par principe à 55 % pour la CAF du Doubs et 45 % pour la Ville de Besançon.
La répartition peut être différente en fonction des actions.

Pour information, des financements complémentaires peuvent être apportés aux structures partenaires du CEJ par la Ville (subvention de fonctionnement), la Mission Contrat de Ville, l'Etat, le Conseil Départemental du Doubs et, bien entendu, les familles.

Dans le souci de ne pas pénaliser le fonctionnement des organisateurs d'accueils de loisirs ou d'actions et animations «Enfance» et «Jeunesse», il est proposé de verser, à hauteur de 80 %*, la subvention CEJ 2017, comprenant la participation financière de la Ville et, par anticipation, la PSEJ attendue de la CAF. La régularisation de la participation de la Ville et de la CAF, correspondant à 20 % de la subvention, interviendra en 2018 (N+1), après validation par le comité de pilotage du CEJ au regard des bilans fournis par les organisateurs bisontins.

** Exception faite de l'acompte accordé à Profession Sport Loisirs qui, au vu du bilan 2016, est limité à 50 % du montant de la subvention attendue.*

Pour les 4 Maisons de quartiers associatives, le versement de ces acomptes fait l'objet d'un avenant à chacune des conventions-cadre signées avec la Ville de Besançon.

Pour les Francas, le versement de l'acompte est prévu dans le cadre de la DSP.

Pour les autres associations, des conventions seront signées avec chacune des 8 structures concernées.

2/ Programmation 2017

Le CEJ comprend deux Volets, à savoir : le Volet Enfance et le Volet Jeunesse.

A/ Le Volet Enfance

Le Volet Enfance est suivi par la Direction Petite Enfance. Il est composé de structures municipales ou associatives multi-accueils, crèches, haltes garderies, relais d'assistantes maternelles, etc. Ce volet fait l'objet d'autres délibérations de subventionnement des associations concernées.

Dans le cadre de ce Volet Enfance, l'Association «Antenne Petite Enfance» reçoit une subvention pour la gestion de Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP). Elle reçoit à ce titre une PSEJ pour les actions menées au sein de son association, dans trois structures de quartier (Maison de Quartier Planoise, Maison de quartier Montrapon / Fontaine Ecu, MJC Clairs-Soleils) et sur le quartier Palente / Orchamps au sein de la Ludothèque des Francas.

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Subvention provisoire	Part CAF	Part Ville	Acompte au 06/04/2017
N° 14.2	Antenne Petite Enfance	LAEP	39 472,00 €	22 598,19 €	10 530,35 €	12 067,84 €	18 078,55 €

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de 18 078,55 € sera prélevée sur la ligne 65.422.6574.007008.47041.

Les Maisons de quartiers municipales de Planoise, Grette / Butte et Montrapon / Fontaine Ecu gèrent de leur côté des «Pôles Enfance» pour enfants et parents.

Elles reçoivent à ce titre une PSEJ :

N°	Structure	Action	Coût prévisionnel	Subvention provisoire	Part CAF	Part Ville
N° 16.5	Maison de Quartier Grette / Butte	Ludothèque	125 933,00 €	109 507,00 €	10 205,25 €	99 301,75 €
N° 17.3	Maison de Quartier Montrapon / Fontaine Ecu	Espace Parents Enfant	32 407,00 €	28 180,00 €	3 047,00 €	25 133,00 €
N° 18.5	Maison de Quartier Planoise	Loulouthèque	61 880,00 €	52 045,00 €	8 843,45 €	43 201,55 €
TOTAL			220 220,00 €	189 732,00 €	22 095,70 €	167 636,30 €

En cas d'accord sur ces propositions, les sommes correspondantes seront sollicitées et encaissées sur les lignes de crédit :

- 74.422.7478.47032 (Montrapon / Fontaine Ecu),
- 74.422.7478.47034 (Planoise),
- 74.422.7478.47033 (Grette / Butte).

B/ Le Volet Jeunesse

La programmation 2017 du Volet Jeunesse est composée d'actions inscrites détaillées dans les tableaux ci-dessous, elle concerne 12 associations.

STRUCTURES ASSOCIATIVES

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Subvention provisoire	Part CAF	Part Ville	Acompte au 06/04/2017
1.1 NE	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de Loisirs - 6 ans	73 790,00 €	-	-	Cf. Subvention fonctionnement	0,00 €
1.2		Accueil de Loisirs 7-13 ans	130 775,00 €	10 160,00 €	6 664,00 €	3 496,00 €	8 128,00 €
1.3		Séjours	38 940,00 €	2 540,00 €	-	2 540,00 €	2 032,00 €
1.4		Mercredis	24 139,00 €	4 580,00 €	2 737,56 €	1 842,44 €	3 664,00 €
1.5		Espace Jeunes	25 846,00 €	10 130,00 €	5 571,00 €	4 559,00 €	8 104,00 €
TOTAL			293 490,00 €	27 410,00 €	14 972,56 €	12 437,44 €	21 928,00 €

Pour information, les subventions de fonctionnement général versées à l'ASEP Chaprais / Cras / Chaprais pour les trois actions ci-dessus sont votées à ce même conseil municipal.

2.1	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Accueil de loisirs 4-6 ans	40 882,00 €	6 600,00 €	1 489,86 €	5 110,14 €	5 280,00 €
2.2		Accueil de loisirs 7-13 ans	60 246,00 €	9 900,00 €	6 604,28 €	3 295,72 €	7 920,00 €
2.3		Accueil de loisirs 14-17 ans	17 309,00 €	10 000,00 €	4 906,40 €	5 093,60 €	8 000,00 €
TOTAL			118 437,00 €	26 500,00 €	13 000,54 €	13 499,46 €	21 200,00 €

Pour information, les subventions de fonctionnement général versées au Comité de quartier de Rosemont / Saint-Ferjeux pour les trois actions ci-dessus sont votées à ce même conseil municipal.

3.1	Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs 6-11 ans	92 420,00 €	5 929,00 €	4 076,28 €	3 334,72 €	4 743,20 €
3.2		Accueil de loisirs 12-15 ans	50 852,00 €	1 482,00 €	-	-	1 185,60 €
3.3		Séjours vacances 6-18 ans	13 623,00 €	1 000,00 €	-	1 000,00 €	800,00 €
TOTAL			156 895,00 €	8 411,00 €	4 076,28 €	4 334,72 €	6 728,80 €

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention provisoire	Part CAF	Part Ville	Acompte au 06/04/2017
4	Etoile Sportive St-Ferjeux	Séjours vacances 6-18 ans	93 500,00 €	2 500,00 €	1 126,04 €	1 373,96 €	2 000,00 €
	TOTAL		93 500,00 €	2 500,00 €	1 126,04 €	1 373,96 €	2 000,00 €
5.1	Francas du Doubs *	Ludothèque Palente Orchamps	127 184,00 €	570 395 €	195 113,00 €	315 445,00 €	156 090,40 € (*)
5.2		Accueil de Loisirs Helvétie	73 947,00 €				
5.3		Accueil de Loisirs Les Sapins	110 932,00 €				
5.4		Accueil de Loisirs Petit Prince	156 586,00 €				
5.5 NE		Accueil de Loisirs Ritournelle	23 990,00 €				
	Francas du Doubs	Total accueil - 6 ans	492 639,00 €		195 113,00 €		156 090,40 €
6.1	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Champagne	33 429,00 €	59 837,00 €	59 837,00 €	47 869,60 € (*)	
6.2		Accueil de Loisirs Bel Air	61 460,00 €				
6.3		Accueil de Loisirs Rivotte	44 354,00 €				
7		Espace Jeunes Planoise	47 508,00 €				
6.4 NE	Accueil de Loisirs Rosa Parks	188 662,00 €					
	Francas du Doubs	Total accueil + 6 ans	375 413,00 €		59 837,00 €		47 869,60 €
	Francas du Doubs *	TOTAL	868 052,00 €	570 395,00 €	254 950,00 €	315 445,00 €	203 960,00 €

(*) Le calcul de l'acompte pour les Francas diffère des autres structures. En effet, seuls 80 % de la part CAF leur sont versés. Le montant de la subvention CEJ accordée aux Francas du Doubs dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) 2015-2020 est de 570 395 € (Part CAF 254 950 € / Part Ville 315 445 € - Conseil Municipal du 11 décembre 2014).

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Subvention provisoire	Part CAF	Part Ville	Acompte au 06/04/2017
8.1	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs - de 6 ans	80 664,00 €	33 300,00 €	2 772,84 €	30 527,16 €	26 640,00 €
8.2		Accueil de loisirs 7-12 ans	88 778,00 €	13 500,00 €	10 955,46 €	16 044,54 €	10 800,00 €
8.3		Accueil de loisirs 13-17 ans	88 664,00 €	13 500,00 €			10 800,00 €
8.4		Séjours Vacances	20 713,00 €	2 000,00 €	1 258,54 €	741,46 €	1 600,00 €
TOTAL			278 819,00 €	62 300,00 €	14 986,84 €	47 313,16 €	49 840,00 €

Pour information, les subventions de fonctionnement général versées à la MJC de Besançon / Clairs-Soleils pour les quatre actions ci-dessus sont votées à ce même conseil municipal.

9.1	MJC Palente Orchamps	Accueil de Loisirs - de 6 ans	54 845,00 €	15 220,00 €	8 388,28 €	6 831,72 €	12 176,00 €
9.2		Accueil de Loisirs 7-12 ans	228 466,00 €	41 070,00 €	24 864,41 €	25 105,59 €	32 856,00 €
9.3		Accueil de Loisirs 13-17 ans	54 860,00 €	8 900,00 €			7 120,00 €
TOTAL			338 171,00 €	65 190,00 €	33 252,69 €	31 937,31 €	52 152,00 €

Pour information, les subventions de fonctionnement général versées à la MJC Palente Orchamps pour les quatre actions ci-dessus seront votées à ce même conseil municipal.

10.1	Centre de Loisirs du Barboux	Accueil loisirs - 6 ans	77 304,00 €	7 200,00 €	924,19 €	13 475,81 €	5 760,00 €
10.2		Accueil loisirs 7-13 ans	122 121,00 €	7 200,00 €			5 760,00 €
TOTAL			199 425,00 €	14 400,00 €	924,19 €	13 475,81 €	11 520,00 €

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Subvention provisoire	Part CAF	Part Ville	Acompte au 06/04/2017
11	PEP 25	Séjours	24 100,00 €	8 700,00 €	1 151,71 €	7 548,29 €	6 960,00 €
	TOTAL		24 100,00 €	8 700,00 €	1 151,71 €	7 548,29 €	6 960,00 €

12.1	ALEDD	Accueil de loisirs 6-17 ans	84 205,00 €	15 000,00 €	-	15 000,00 €	12 000,00 €
12.2 NE		Séjours	67 170,00 €	1 000,00 €	-	1 000,00 €	800,00 €
	TOTAL		151 375,00 €	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	12 800,00 €

13.1	Profession Sport Loisirs	Accueil de loisirs 7-12 ans	42 518,00 €	5 400,00 €	6 584,17 €	915,83 €	2 700,00 €
13.2		Accueil de loisirs 13-17 ans	81 950,00 €	2 100,00 €			1 050,00 €
	TOTAL		124 468,00 €	7 500,00 €	6 584,17 €	915,83 €	3 750,00 €

Pour information, le montant de l'acompte de Profession Sport Loisirs sera de 50 % compte tenu du bilan 2016.

15	Centre Omnisport Pierre Croppet	Accueil de loisirs 7-14 ans	33 485,00 €	3 000,00 €	-	3 000,00 €	2 400,00 €
	TOTAL		33 485,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	2 400,00 €

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 395 238,80 € sera prélevée sur la ligne 65.422.6574.007008.47041.

RECAPITULATIF STRUCTURES ASSOCIATIVES

Acomptes au 06/04/2017

Structures	Acompte au 06/04/2017
ASEP Chaprais / Cras / Chaprais	21 928,00 €
Comité Quartier Rosemont - St-Ferjeux	21 200,00 €
Vesontio Sport Vacances	6 728,80 €
Etoile Sportive de Saint-Ferjeux	2 000,00 €
Francas du Doubs	203 960,00 €
MJC Besançon / Clairs-Soleils	49 840,00 €
MJC Palente / Orchamps	52 152,00 €
Centre Loisirs du Barboux	11 520,00 €
PEP 25	6 960,00 €
ALEDD	12 800,00 €
Profession Sport 25	3 750,00 €
Centre Omnisport Pierre Croppet	2 400,00 €
TOTAL GENERAL	395 238,80 €

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 395 238,80 € sera prélevée au chapitre 65.422.6574.00008.47041.

STRUCTURES MUNICIPALES

N°	Structure	Action	Coût prévisionnel	Subvention provisoire	Part CAF attendue	Part Ville
16.1	Maison de Quartier Grette/Butte	Accueil de Loisirs 7-12 ans	58 202,00 €	36 990,00 €	14 134,55 €	30 275,45 €
16.2 NE		Mini Camps 6-13 ans	10 340,00 €	7 420,00 €		
16.3 NE		Accueil de jeunes 14-17 ans	66 125,00 €	50 200,00 €	-	50 200,00 €
16.4 NE		Camps été 14-17 ans	8 047,00 €	4 689,00 €	-	4 689,00 €
TOTAL			142 714,00 €	99 299,00 €	14 134,55 €	85 164,45 €
17.1	Maison de Quartier Montrapon/ Fontaine Ecu	Accueil de loisirs 6-13 ans	85 220,00 €	52 631,00 €	20 342,80 €	32 188,20 €
17.2		Accueil de jeunes 14-18 ans	34 776,00 €	24 903,00 €	-	24 903,00 €
TOTAL			119 996,00 €	77 434,00 €	20 342,80 €	57 091,20 €
18.1	Maison de Quartier de Planoise	Accueil de Loisirs 5-13 ans	35 520,00 €	8 714,00 €	15 650,47 €	765,53 €
18.2		Mini Camps 5-13 ans	11 900,00 €	7 702,00 €		
18.3 NE		Accueil de jeunes 14-17 ans	56 793,00 €	39 880,00 €	-	39 880,00 €
18.4 NE		Mini Camps 14-17 ans	11 825,00 €	7 312,00 €	-	7 312,00 €
TOTAL			116 038,00 €	63 608,00 €	15 650,47 €	47 957,53 €
19	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	Accueil de loisirs 6-13 ans (vacances et mercredis)	72 208,00 €	54 295,00 €	18 635,83 €	35 659,17 €
TOTAL			72 208,00 €	54 295,00 €	18 635,83 €	35 659,17 €

N°	Structure	Action	Coût prévisionnel	Base Prévue	Part CAF attendue	Part Ville
20	Ville de Besançon	Formation BAAFA/BAFD	22 200,00 €	22 200,00 €	13 308,90 €	8 891,10 €
21		Poste de coordination	52 980,00 €	52 980,00 €	31 653,60 €	21 326,40 €
TOTAL			75 180,00 €	75 180,00 €	44 962,50 €	30 217,50 €

En cas d'accord sur ces propositions, les sommes correspondantes seront sollicitées et encaissées sur les lignes de crédit :

- 74.422.7478.47032 (Montrapon / Fontaine Ecu),
- 74.422.7478.47034 (Planoise),
- 74.422.7478.47033 (Grette / Butte),
- 74.422.7478.47004 (Bains-Douches),
- 74.422.7478.007008.47041 (CJL).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider la programmation du CEJ pour ses Volets Enfance et Jeunesse 2017 et les financements correspondants,

- se prononcer sur le versement d'un acompte de 80 % de la subvention CEJ 2017 aux 13 associations bénéficiaires, soit :

- la somme totale de 18 078,55 € au titre du Volet Enfance,
- la somme totale de 395 238,80 € au titre du Volet Jeunesse,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter et encaisser, pour les activités municipales, auprès des différents partenaires, les subventions attendues,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants pour l'année 2017 à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. ALLEMANN, M. CHALNOT, M. GHEZALI, M. LEUBA, M. OMOURI et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0